



FR

Le parcours du créateur d'entreprise

AU LUXEMBOURG



1



2



3



4



CHECKLIST

La présente checklist se rapporte aux métiers de nature commerciale. D'autres qualifications, garanties ou assurances peuvent être requises selon la nature de l'activité exercée. Afin de connaître la liste des documents à joindre à votre demande, contactez-nous via info@houseofentrepreneurship.lu ou participez à notre atelier « Comment établir son entreprise au Luxembourg? ».

A. RÉSIDENT(E) DEPUIS + DE 10 ANS

Formulaire principal

- formulaire relatif à l'autorisation d'établissement complété

Preuves d'honorabilité

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent (Bulletin n°3)
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli¹

Preuves de qualification

- justificatifs de qualification pour toutes activités réglementées

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe administrative de 50 euros par dossier³
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)⁴

B. RÉSIDENT(E) DEPUIS - DE 10 ANS OU NON-RÉSIDENT(E)

Formulaire principal

- formulaire relatif à l'autorisation d'établissement complété

Preuves d'honorabilité

- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence des 10 dernières années, de date récente
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli¹

Preuves de qualification

- justificatifs de qualification pour toutes activités réglementées

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe administrative de 50 euros par dossier³
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)⁴

¹ Le formulaire est à télécharger et à remplir séparément pour une demande en ligne. En cas de demande papier, ce document est inclus dans le formulaire de demande principal.

² Le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique. Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.

³ Virement de 50 euros sur le compte BCEE LU76 0019 5955 4404 7000, code BIC: BCEEULLL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: «autorisation de commerce».

⁴ La plupart des sociétés, sauf la Sàrl-s, devront être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

RÉCAPITULATIF

La procédure d'obtention en autorisation d'établissement peut avoir un délai variable selon la forme juridique choisie et la nature de l'activité concernée. En effet, des procédures supplémentaires peuvent intervenir.



Autorisation d'établissement
Ministère de l'Economie



+/- 1 à 4 semaines *

Obtention de l'autorisation d'établissement finale après remise du dossier complet auprès du Ministère de l'Economie (voir check-list ci-contre)



1



Immatriculation
LBR



+/- 24 heures *

Enregistrement de la société auprès du Luxembourg Business Registers (LBR) selon la nature de l'activité et des bénéficiaires effectifs
www.lbr.lu



2



Affiliation
CCSS



+/- 1 semaine *

Obtention du courrier de confirmation d'affiliation à la sécurité sociale après inscription auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)
www.ccss.public.lu



3



Immatriculation
AED



+/- 2 à 4 semaines *

Déclaration initiale auprès de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED) et obtention d'un numéro de TVA ou adoption du régime de franchise
pfi.public.lu



4

1

AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



LOI DU 26 JUILLET 2023*



Activités à base commerciale ou industrielle

Exemples :

commerçant, agent de voyages, restaurateur-cafetier, agent immobilier, transporteur



Professions libérales

Exemples :

architecte, ingénieur-conseil, expert-comptable



Professions artisanales

Exemples :

boulangier, coiffeur, mécanicien, traiteur

LES PRÉREQUIS POUR S'ÉTABLIR AU LUXEMBOURG



- **Honorabilité professionnelle**
- **Qualification professionnelle** correspondant à l'activité visée
- **Établissement au Luxembourg**
- **Gestion** effective et permanente de l'entreprise **par le détenteur de l'autorisation** d'établissement
- **Conformité aux obligations fiscales et sociales**

FOCUS SUR L'HONORABILITÉ PROFESSIONNELLE

- **Extrait(s) de casier judiciaire** du ou des pays dans lequel/lesquels le demandeur a résidé les 10 dernières années
- **Déclaration notariée de non-faillite** pour les non-résidents ou résidents **depuis moins de 10 ans**

FOCUS SUR L'ÉTABLISSEMENT FIXE ET LA GESTION EFFECTIVE

- **Installation matérielle appropriée** à la nature et à la dimension de l'activité poursuivie
- **Présence régulière du détenteur de l'autorisation sur place** pour assurer la direction et gestion journalière
- **Lien réel** entre le détenteur de l'autorisation et l'entreprise

* Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

2

LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE



ENTREPRISE
INDIVIDUELLE
OU SOCIÉTÉ ?

Réflexions préliminaires

- **Quelle forme juridique choisir** selon que je veuille exercer seul ou en association ?
- **Qu'en est-il de l'imposition** selon la forme juridique choisie ?
- **Ai-je les compétences requises** pour gérer une entreprise ?
- **Quelles seraient mes responsabilités et obligations légales** de dirigeant ?

	Entreprise individuelle	Société à responsabilité limitée	Société à responsabilité limitée simplifiée
Constitution	N/A	Acte notarié	Acte sous seing privé
Personnalité juridique	Pas de personnalité juridique distincte	Personnalité juridique distincte	
Capital minimum	N/A	12.000 €	Entre 1 € et 11.999 €
Obligation légale envers le RCSL	Publication de la déclaration annuelle > 100.000 €	Dépôt et publication des comptes annuels	
Imposition	IR ICC (activité commerciale)	IRC ICC IF	IRC ICC IF

3

AFFILIATIONS PRINCIPALES



ACTIVATION DE L'AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



Luxembourg Business Registers

- Immatriculation au RCS de toute activité visée par la loi du 19 décembre 2002 (Dépôt en ligne)
- Enregistrement des bénéficiaires effectifs au RBE



Centre Commun de la Sécurité Sociale

- Affiliation de l'indépendant ou du gérant/administrateur
- Immatriculation employeur et affiliation des salariés (si employés)



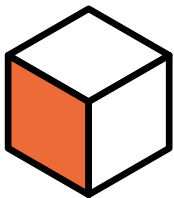
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

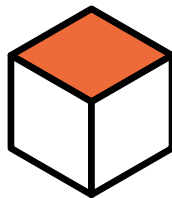
- Déclaration initiale personne physique ou morale et obtention de numéro de TVA
- Choix du régime

COUVERTURE SOCIALE

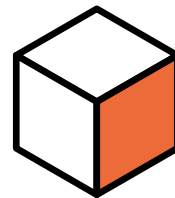
A propos des contributions sociales



Part des charges sociales de l'ordre de 26% sur le salaire minimum luxembourgeois



Adaptation des contributions possible si les revenus diffèrent de l'assiette standard



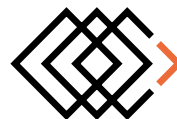
Exemption possible si les revenus sont inférieurs à 1/3 du salaire social minimum



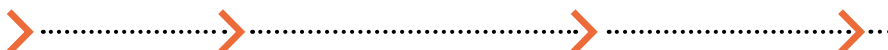
La **sécurité sociale** permet aux **salariés** et aux **indépendants** d'être assurés en cas de maladie, d'accident du travail et de maladie professionnelle, de maternité, de pension, d'invalidité et de dépendance.

4

IMPOSITION AU LUXEMBOURG



ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU SOCIÉTÉ?



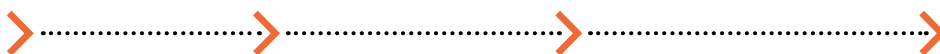
**Société =
personne morale**

- Impôt sur le revenu des collectivités (IRC) : Si le revenu imposable est inférieur à 175.000 € par an : le taux réduit d'imposition est de 14 %

À cela s'ajoute une contribution obligatoire de 7 % de l'IRC au Fonds pour l'emploi, soit un taux effectif total de 14,98 %*

- Impôt commercial communal (ICC) : entre 6,75 % et 10,50 % selon la commune (à partir de 17.500 € de bénéfice par an)

- Impôt sur la fortune minimum : dépend de la structure et de la taille du bilan (à partir de 535 €)



**Entreprise individuelle
= personne physique**

- Impôt sur le revenu (IR) : de 0 % à 42 %

- Impôt commercial communal (ICC) : entre 6,75 % et 10,50 % selon la commune (à partir de 40.000 € de revenu imposable par an), pas pour les professions libérales

* Si le revenu imposable est compris entre 175.000 € et 200.000 € : l'impôt s'élève à 24.500 € + 30 % du revenu imposable au-delà de 175.000 €. Contribution au fonds pour l'emploi non incluse. Si le revenu imposable dépasse 200.000 € : le taux d'imposition est de 16%. Contribution au fonds pour l'emploi non incluse.

La House of Entrepreneurship et ses partenaires vous proposent :

- Conseils personnalisés en fonction de vos besoins tout au long de votre parcours entrepreneurial
- Workshops gratuits sur diverses thématiques : création & cadre réglementaire, développement, financement, digitalisation
- Accès au financement & aides étatiques
- Networking & rencontres avec des experts

Liens utiles

- www.guichet.lu
- www.cc.lu
- www.ccss.public.lu
- pfi.public.lu
- www.impotsdirects.public.lu
- www.lbr.lu



HOUSE OF ————— **ENTREPRENEURSHIP**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Info Point & Community :

www.houseofentrepreneurship.lu

Helpline: **(+352) 42 39 39 330**

Formulaire de contact en ligne :

<https://www.houseofentrepreneurship.lu/contactez-nous>

Clause de non-responsabilité: même si les informations contenues dans la présente brochure, élaborée par la House of Entrepreneurship, ont été rédigées avec le plus grand soin, elles présentent un caractère purement indicatif et ne peuvent, en conséquence, engager la responsabilité de leur auteur, en raison de leur éventuelle imprécision ou inexactitude. Les informations qu'elle contient n'ont pas vocation à fournir une réponse exhaustive et ne peuvent pas remplacer une consultation approfondie. Des versions actualisées seront régulièrement postées sur le site www.cc.lu.

Une initiative de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

en collaboration avec plus de 30 acteurs publics.
Plus d'infos : www.houseofentrepreneurship.lu/partenaires